

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

29 SEPTEMBRE 2021 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 5 OCTOBRE 2021 à 20 heures avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre – Foire Saint-Luc : organisation, gratuité des toilettes, convention parking bourg, prestation du médecin – Budgets commune et lotissement quartier du Chêne : décision modificative – Transfert de propriété entre le Département et la Commune – Recensement de la Population – Retour des délégués sur les réunions des organismes extérieurs à la commune et à la CMB - Informations diverses- Questions diverses

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la mairie de Gavray-sur-Sienne suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et MABIRE Caroline

Etaient absents excusés : M. LEFRANC Franck et Mme BERNARD Virginie

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil adopte le compte rendu municipal du 7 septembre 2021.

FOIRE SAINT-LUC 2021. ORGANISATION.

M. le Maire laisse la parole à Mme LE GROS, pour une présentation aux élus de l'application « foire Saint-Luc » utilisée pour la gestion des emplacements.

M. le Maire laisse la parole à M. HOUSTIN, maire-délégué de Gavray pour les propositions sur les différents points sur l'organisation de la foire 2021 à savoir :

PCO : les permanences seront assurées tout au long de la foire par Mme JACQUET, M BIDOT, M. CANU, M DE PAËPE et M. HEURTAUX.

M HOUSTIN en charge de la mise en place du plan sécurité sera présent à l'ouverture du PCO jusqu'à la fermeture du champ de foire et en fin d'après-midi pour la levée du dispositif.

Tour accueil : Les permanences seront assurées Vendredi, Samedi, Dimanche par :

Marine DEFOY, Roselyne SABINE-PACARY, Isabelle JACQUET et Philippe DE PAËPE :

Vendredi 7h-13h, 13h-16h et de 16h-19 h.

Samedi et dimanche 7h30-13h, 13h-16h et de 16h-19 h

Pot et repas des officiels : Mme LAMY avec en renfort Mmes LEBARGY et PAYSANT-DAMOUR, Mmes BRINDJONC et CANU.

Les élus du conseil qui le peuvent et qui le souhaitent pourront s'inscrire au repas ; merci d'en faire part très rapidement à Mme LAMY

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

Foire aux chevaux : MM HEBERT et HEURTAUX

Foire à la volaille : Mmes SABINE-PACARY et HAMEL

Foire à la citrouille :

Montage du stand : MM DE PAËPE, DUMESNIL, LE GROS et VASTEL. Mme FOUILLEUL, finitions le mercredi après-midi.

Permanences : Mme DEFOY les vendredis, samedis et dimanches après-midi, Mme FOUILLEUL les samedis et dimanches

Concours : dépouillement Mme LEBARGY

Renfort Mairie le soir : Mme LAMY

Circulation et parkings : MM LETELLIER, MAUSSION, HEBERT

Vaisselle PCO : M. HEBERT

Préparation des sandwichs froids distribués aux vacataires : Mme DEFOY le vendredi, Mme PAYSANT-DAMOUR et M. DELAMARCHE le samedi, Mme FOUILLEUL le dimanche aideront Nathalie TAPIN.

Pointages des allées le matin

Vendredi : Mmes LAMY, PAYSANT-DAMOUR (allée H), Mmes MANCEL et MABIRE (allée G), Mmes BELLOEIL et BELLIS (Allées D, E et F), Mme LEBARGY et M. BELLOEIL (allée I), Mme JACQUET (Foirail chevaux) et M. LE GROS (Allée A et C)

Samedi : Mmes LAMY, PAYSANT-DAMOUR (allée H), Mmes MANCEL et MABIRE (allée G), Mme JACQUET (Allée D, E et F), Mme LEBARGY et M. BELLOEIL (allée I) et M. LE GROS (Allée A et C)

Dimanche : Mmes LAMY et M. JACQUET (allée H), Mmes MANCEL et SAVARY (allée G), Mmes BELLOEIL et BELLIS (Allées D, E et F), Mme LEBARGY et M. BELLOEIL (allée I), M. LE GROS et Mme LECOMTE (Allée A et C)

Commission sécurité le Jeudi : M HOUSTIN et M. LECOMTE.

M. le Maire rappelle aux élus qu'en cas d'indisponibilité, il convient d'en faire part le plus rapidement possible.

M. BIDOT précise que la CMB qui réintègre la tente communale, participera au coût de la tente pour les 80 m2 occupés par la CMB ; elle participera également au règlement de factures de dépenses à hauteur de 10 000 €. Au niveau du stand de la CMB, il y aura pendant les 3 jours, des animations d'atelier cuisine avec notamment un chef étoilé, et un jeu concours permettra aux visiteurs de gagner des repas.

Passé Sanitaire : Monsieur le Maire rappelle que le passe sanitaire pour les personnes de + de 12 ans et 2 mois sera exigé aux différentes entrées sur la Foire. L'Agence Régionale de Santé en collaboration avec l'ADPC50 organisera au niveau du pôle de proximité des tests gratuits pendant les 3 jours de foire de 9h à 14 h.

D20210901. RÉGIE FOIRE ST LUC

Sur proposition de la commission Foire Saint-Luc, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier la régie de la foire Saint-Luc en actant la gratuité aux entrées aux sanitaires publics et aux entrées des chevaux et ce à compter de la foire Saint-Luc 2021.

D20210902. FOIRE SAINT-LUC : CONVENTION PARKING BOURG

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la Foire Saint-Luc, M. Thierry POUILLAIN exploitant de la parcelle cadastrée AB163 située rue du Bois Taney, accepte sa mise à disposition pour servir de parking aux visiteurs de la foire Saint-Luc stationnant dans le bourg.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention qui sera passée entre la commune et M. POUILLAIN.

Ce terrain sera assuré auprès de la compagnie Allianz de Gavray-sur-Sienne.

D20210903. FOIRE SAINT-LUC 2021. PRÉSENCE DU MÉDECIN

Après en avoir délibéré le Conseil autorise le Maire à mandater la somme de 1 000 € au Docteur FEUZEN KEOU pour sa présence sur la foire St Luc le samedi 16 et le dimanche 17 octobre 2021.

D20210904 – TARIF OBJET PROMOTIONNEL DE LA MARQUE « FOIRE SAINT-LUC »

Le Maire expose au conseil qu'il propose d'acquérir des tabliers de cuisine adulte avec la marque « Foire Saint-Luc ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de fixer le tarif de vente des tabliers promotionnels de la marque « Foire Saint-Luc » à 10 € HT.

Ce tarif sera appliqué à compter du 5 octobre 2021 et sera intégré à la régie de la foire Saint-Luc.

D20210905. BUDGET COMMUNAL- DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Afin de prendre en compte l'achat d'une tondeuse et d'une vitrine et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil décide de modifier le budget communal comme suit :

- D21578 (autre matériel et outillage de voirie) :	+ 1 500 €
- D2184 (mobilier) :	+ 550 €
- D2313 (construction) :	- 2 050 €

D20210906. BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER DU CHÊNE- DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin de prendre en compte les frais de géomètre pour la remise en place de bornes arrachées au niveau du lotissement du Quartier du Chêne et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil décide de modifier le budget du lotissement du Quartier du Chêne comme suit :

DEPENSES SECTION de FONCTIONNEMENT		
Article	Dénomination	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	
605	travaux	1 080.00
Chapitre 66	Charges financières	
66111	Intérêts emprunts	-580.00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	500.00 €
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
608	Frais accessoires sur terrain en cours	-580.00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	
71355	Variation stock terrains aménagés	500.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	-80.00 €
TOTAL DEPENSES		420.00 €
RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL		420.00 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

Chapitre 77	Produits exceptionnels	
774	Subvention communale	500.00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	500.00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	
71355	Variation stock terrains aménagés	500.00 €
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
796	Transfert charges financières	-580.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	-80.00 €
TOTAL RECETTES		420.00 €

DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article	Dénomination	Montant
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	
3555	Terrains aménagés	500.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	500.00 €
RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	
3555	Terrains aménagés	500.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	500.00 €

D20210907. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU DROIT DU COLLÈGE « ROLAND VAUDATIN » SUR LA COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les dispositions du code de l'éducation

Vu les dispositions des lois n°83-8 du 7 janvier 1983 et n°83-663 du 22 juillet 1983 sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu la délibération du 24 septembre 2021 de la commission permanente du conseil départemental de la Manche portant sur le transfert de propriété du collège « Roland Vaudatin » situé à Gavray-sur-Sienne.

En vertu des dispositions de l'article L.213-2 du code de l'éducation, le département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Afin de pouvoir exercer cette compétence, les ensembles immobiliers constituant les collèges ont été mis à disposition du département dans le cadre d'un procès-verbal signé entre l'Etat, le Département et la collectivité propriétaire.

C'est le cas notamment du collège « Roland Vaudatin » situé sur la commune de Gavray-sur-Sienne pour lequel un procès-verbal a été signé le 5 juin 1985 entre l'Etat, le Département et le propriétaire, à savoir la commune de Gavray. Cette mise à disposition a été formalisée sur la parcelle AD 243 (référence cadastrale actuelle).

La commune de Gavray a cédé au syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Gavray l'emprise du collège en 1986.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 1992, la communauté de communes du canton de Gavray est créée à compter du 1er janvier 1993, entraînant la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Gavray. Ladite communauté de communes disparaît au profit de la communauté de communes du Bocage Coutançais, elle-même disparaissant au profit de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, créée le 1er janvier 2017, suivant l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016.

L'article L.213-3 du code de l'éducation prévoit que les « biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du code général des impôts ou honoraires ».

Aussi, par délibération du 24 septembre 2021 le Département a donné son accord sur le transfert à son profit du collège « Roland Vaudatin » situé sur la commune de Gavray-sur-Sienne et la communauté de communes Coutances Mer et Bocage sera amenée à confirmer ce transfert par délibération du conseil de communauté.

Lors de l'intervention du géomètre le 29 avril 2021, il a été constaté qu'une partie de la parcelle AD 243, d'une superficie de 65 m², est située dans l'emprise du domaine public communal routier. Cette emprise étant hors collège, il est proposé un transfert à titre gracieux au profit de la commune, conformément au plan joint et aux dispositions prévues dans la délibération du Département susvisée. Il n'apparaît pas nécessaire de déclasser au préalable ces emprises dans la mesure où la cession est réalisée entre personnes publiques et qu'elle est destinée à l'exercice des compétences de la commune.

Le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif rédigé par les services du Département, dans le cadre du transfert de propriété du collège, lequel prend également en charge les frais engendrés par l'intervention du géomètre pour pouvoir formaliser correctement ce transfert.

Compte tenu des éléments d'information fournis,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- autorise le transfert de propriété entre le Département de la Manche et la commune de Gavray-sur-Sienne de l'emprise située dans son domaine public routier, pour une superficie totale de 65 m² ;
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces procédures

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

M. le Maire présente au conseil les dernières informations qui lui ont été transmises dans le cadre du recensement général de la commune qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

M. le Maire rappelle les enjeux du recensement : concrètement pour la commune le nombre d'habitant sera pris en compte pour le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

M. le Maire rappelle que le recensement est obligatoire, confidentiel et déclaratif.

M. le Maire informe sur les rôles des différents acteurs : INSEE, coordonnateur et agents recenseurs. Au niveau de notre commune, Mme TAPIN a été désignée coordonnateur par arrêté municipal.

RETOUR DES DÉLÉGUÉS SUR LES RÉUNIONS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS A LA COMMUNE ET A LA CMB.

Mme JACQUET siège au syndicat de la Perelle et informe le conseil de la dissolution de ce syndicat au 31 décembre 2021. La compétence est transmise à l'intercommunalité.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

Mme JACQUET participe aux réunions du SDEM qui mènent des actions de sensibilisation sur le thème de la transition énergétique.

Mme LAMY a été nommée vice-présidente du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) de Cérences ; cet organisme a une capacité de 38 lits avec un taux d'occupation de 92 % ; en 2020, 63 personnes dont 14 de la commune ont été assistées. Des relations existent entre le SSIAD et l'ADMR.

Mme LEBARGY informe le conseil qu'elle participe au Conseil d'Administration du Collège ; le prochain aura lieu en novembre ; un compte rendu sera présenté au conseil ultérieurement.

M. LETELLIER est président du CLEP (conseil local d'eau potable) de Villedieu Ouest qui regroupe les communes déléguées de Sourdeval les Bois et le Mesnil-Amand et les secteurs du Mesnil-Bonant et Mesnil-Hue. Il a participé à l'inauguration des bureaux du Sdeau50 à Coutances où seront accueillis les abonnés du centre Manche.

M. DE PAËPE président du CLEP de Gavray, évoque les travaux prévus au niveau de Gavray et informe les élus des souhaits du SDEAU50 qui réfléchit au regroupement administratif des cleps de Sourdeval, Pontorson et Gavray à St Aubin de Terregatte.

Mme FOUILLEUL assiste aux réunions du syndicat Manche Numérique qui pour l'instant établit son plan pluriannuel d'investissement.

Mme HAMEL désignée pour représenter la commune au CLIC, informe les élus qu'elle ne reçoit actuellement aucune convocation de cet organisme.

M. HEURTAUX siège à divers organismes liés à la problématique du Littoral

M. HOUSTIN qui siège au SIAES (syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne) informe que cet organisme est prêt à faire une présentation de ses actions en conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Depuis le dernier conseil

Commission assainissement : réunion de démarrage le 8 septembre dernier pour les missions de maîtrise d'oeuvre.

Commission communication : Panneau d'information double sera acquis auprès de l'entreprise SONOLEC est sera posé dans le parterre de fleurs en face du commerce Tabacs/journaux.

- **Rendez-vous avec Manche Habitat** pour demande des travaux au niveau de la salle de convivialité de la RPA

- **Club de hand** : plusieurs rencontres ont eu lieu pour trouver une solution à la problématique de l'école de Hand qui manque d'encadrant

- **Associations des parents d'élèves du groupe scolaire et du collège** : les élus ont assistés aux assemblées générales avec la présence de très peu de parents d'élèves.

- **SOCOPA** : une rencontre a eu lieu avec cette entreprise qui connaît des difficultés sur le recrutement ; l'entreprise recherche une centaine de salariés. Une navette emploi formation est mise en place par les 2 communautés (Coutances Mer et Bocage et Côte Ouest en Cotentin) pour assurer les transports pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion.

- **entreprise Elec Tendance Agencement** : inauguration de cette nouvelle entreprise sur notre commune

- **Atelier législatif** : M. le Maire participe à ces ateliers. Le thème évoqué lors de la dernière réunion était l'abstention aux dernières élections ; une enquête est en cours, un lien internet sera communiqué aux élus pour participer à cette enquête de l'Assemblée Nationale.

Evénements à venir

- Accueil des collégiens et des cm2 du groupe scolaire à la mairie pour élection des délégués.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

- Les services de la préfecture proposent à la commune d'accueillir un centre de vaccination COVID pour les rappels. L'Agence Régionale de Santé doit se mettre en contact avec la commune pour l'organisation de ce centre.
- **Salon des collectivités** : ce salon aura lieu à Carentan les Marais le 29 octobre et s'adresse à tous les élus et les agents
- **Collecte des Déchets** : Mme JACQUET invite les membres du conseil à participer le vendredi 8 octobre à la collecte des déchets au niveau du groupe scolaire
-

QUESTIONS DIVERSES

Mme PAYSANT-DAMOUR demande ce qui est fait actuellement à la RPA : il s'agit d'une réfection des trottoirs.

M. BIDOT invite les élus à s'inscrire aux assises de la transition écologique le 21 octobre

Informe les élus que le centre de radiologie de Coutances possède désormais un 2°IRM et que l'hôpital de Coutances doit être labellisé.

expose que le dossier d'installation d'une Maison France Services dans les locaux de la mairie de Gavray est toujours d'actualité.

Prochain conseil : Mardi 2 novembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 5 octobre 2021 contient sept délibérations numérotées D20210901 à D20210907

Le Maire :

